



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

direct destiné aux particuliers et aux familles placées en situation de grande difficulté suite à une catastrophe. Elles permettront aux personnes démunies suite au passage des tempêtes de se procurer des biens de première nécessité, en complément de l'assistance fournie par les collectivités locales.

Enfin, les **dommages causés aux équipements publics non-assurables des collectivités territoriales** (réseau routier, réseaux de distribution d'eau et d'assainissement...) pourront donner lieu à l'intervention de la dotation de solidarité en faveur des collectivités locales et de leurs groupements, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales. A cette fin, le Ministre de l'Intérieur a demandé aux préfets une première évaluation du montant des dégâts transmis par les collectivités pour qu'ils puissent proposer dans les meilleurs délais au ministère chargé des collectivités locales une liste de collectivités bénéficiaires de cette dotation de solidarité.

Les services de l'Etat sont pleinement mobilisés pour venir en soutien des sinistrés de ces tempêtes.